

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 3 procurations

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 030-213001365-20240412-CM2024041201-DE

Date de la convocation : 4 avril 2024

Objet de la Délibération

**N°CM2024-04-12-01 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : M. ANDRÉ Guy, Mme CAM Morgane, M. FOLLANA Francis, M. NÈGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, M. REDON Yannick, M. ROUSSEL Guillaume, M. TERME Élian, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme VEYRET Marie-Josée.

Procurations :

M. BOURREL Christian à M. FOLLANA Francis
Mme FROMENT Valérie à Mme VEYRET Marie-Josée
Mme LESAGE Véronique à M. VAUCLARE Jean-Luc

Excusées : Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 février 2024 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Fait à Junas
Le 12 avril 2024

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 23/04/2024
Qualité : Maire

**Le secrétaire de séance,
Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le 25/04/2024
ID : 030-213001365-20240412-CM2024041201-DE